

Numéro du BEEFP 84-27

Ottawa (Ontario)

Chancellerie des États-Unis (Ambassade des États-Unis)

100, rue Wellington

La chancellerie des États-Unis à Ottawa, construite en 1931-1932, a été dessinée par l'architecte new-yorkais Cass Gilbert. Le transfert de propriété au gouvernement du Canada s'est effectué en 1997. Le ministère responsable de l'immeuble est Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Consulter le rapport 84-27 du BEEFP.

Raisons de la désignation

La chancellerie des États-Unis a été désignée édifice classé en raison de son importance architecturale, des liens qu'elle offre avec certains faits historiques et de son importance par rapport aux éléments qui l'entourent.

Très beau spécimen du style d'architecture adopté par le gouvernement des États-Unis au début des années 1930, la chancellerie des États-Unis, qui appartient au style Beaux-Arts, est un des exemples les plus élégants du genre au Canada. C'est aussi une œuvre importante parmi les dernières réalisations de l'architecte américain Cass Gilbert. L'édifice présente une forme rectiligne toute simple et des façades d'aspect classique. La façade principale symétrique et les faces latérales sont revêtues de pierre calcaire pâle de l'Indiana. L'édifice possède aussi un toit plat et une construction hors-toit en retrait. Les façades antérieure et latérales ainsi que les espaces intérieurs principaux sont particulièrement remarquables en raison de la parfaite élégance de leurs proportions, de leur composition classique, de la netteté de leurs lignes et de la très grande qualité des détails. À l'intérieur comme à l'extérieur, l'architecte a su mettre en œuvre un ensemble simple de matériaux de qualité supérieure exprimant bien l'importance et le prestige qu'il est normal d'associer à un édifice comme la chancellerie des États-Unis.

Du point de vue historique, l'édifice a été la première résidence permanente de la légation des États-Unis au Canada et la première mission étrangère à Ottawa. C'est donc aussi un point de repère dans l'histoire de la souveraineté du Canada en matière d'affaires étrangères. L'édifice compte également parmi le groupe des premières chancelleries expressément construites à cet effet dans le monde par le gouvernement des États-Unis, signe que ce pays était en voie de trouver sa place au rang des grandes puissances mondiales.

Située bien en évidence en face de l'entrée de la Reine, principal accès de la colline du Parlement, la chancellerie des États-Unis cadre parfaitement avec cette partie bien en vue de la Colline, rue Wellington, et renforce de manière harmonieuse le cachet qui s'en dégage. Elle est aussi un point d'intérêt remarquable de la Cité parlementaire.

Numéro du BEEFP 84-27

Ottawa (Ontario)

Chancellerie des États-Unis (Ambassade des États-Unis)

100, rue Wellington

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de la chancellerie des États-Unis réside dans la masse, le plan, les façades, les détails, les matériaux et les aménagements intérieurs primitifs de style Beaux-Arts d'un raffinement infini, et dans les rapports de l'édifice avec les éléments qui l'entourent.

Avec son tracé rectiligne, son toit plat et sa composition symétrique centrée sur l'entrée principale de la façade antérieure, l'édifice présente une masse à la fois simple et imposante qui rappelle un cube. Sur le toit, la construction en retrait abritant le noyau technique est en partie cachée par une balustrade en pierre qui surmonte les façades antérieure et latérales en pierre calcaire de l'Indiana. L'édifice comporte une entrée secondaire sur la façade ouest. La forme, la masse, l'aspect symétrique, la construction hors toit et les façades antérieure et latérales en calcaire ainsi que le profil du toit et la silhouette de l'édifice sont des éléments importants de l'apparence générale du bâtiment. Il importe que l'entrée principale demeure un point caractéristique important.

La façade principale et les façades latérales de la chancellerie, celles de la construction hors-toit ainsi que le mur de clôture en façade et ses montants de grille, de chaque côté, tous conçus dans le style classique Beaux-Arts et revêtus de pierre calcaire, sont particulièrement admirables. Inspirées des palais italiens, les façades, dont les proportions, les colonnes et les détails finement sculptés sont empruntés à l'architecture classique, témoignent de l'attention toute particulière portée à la conception et à la qualité d'exécution. Il importe que ces ouvrages, y compris les revêtements de maçonnerie, les balustrades de balcon en fer et les hampes de drapeau en métal, soient conservés tels quels et que les réparations éventuelles soient confiées aux soins de spécialistes de la conservation.

L'édifice possède encore ses fenêtres d'origine à guillotine et à carreaux multiples. Les portes en bois des façades principales sont également d'origine. Ce sont là d'importants éléments caractéristiques.

Les panneaux de signalisation doivent être discrets et faits de matériaux et de revêtements adéquats et d'excellente qualité. Ils doivent ajouter à l'apparence architecturale et aux revêtements de l'édifice et non rivaliser avec eux.

À l'intérieur, l'édifice a conservé ses espaces de circulation à la manière Beaux-Arts, y compris les passages et les escaliers officiels qui mènent aux bureaux principaux, les couloirs qui donnent accès aux bureaux d'importance secondaire et les couloirs et escaliers plus fonctionnels par lesquels on accède aux bureaux auxiliaires et aux locaux

Numéro du BEEFP 84-27

Ottawa (Ontario)

Chancellerie des États-Unis (Ambassade des États-Unis)

100, rue Wellington

d'entretien. La valeur patrimoniale des espaces intérieurs réside en partie dans la correspondance entre, d'une part, l'aménagement, les volumes et la complexité des éléments décoratifs et, d'autre part, la hiérarchie primitive des passages, des escaliers et des pièces desservies. L'ascenseur est particulièrement remarquable; les portes et les encadrements, les panneaux de commande du rez-de-chaussée et des étages et la cabine, avec ses revêtements en bois, ses moulures, ses panneaux de commande et son luminaire, sont réellement dignes d'attention.

Un certain nombre de pièces et d'espaces possèdent des aménagements intérieurs d'une qualité exceptionnelle; c'est le cas, notamment, du vestibule, du hall d'entrée et du grand escalier du rez-de-chaussée, du hall du premier étage, avec son corridor périphérique sur lequel donne le bureau de l'ambassadeur, et de la bibliothèque du deuxième étage, qui, malgré l'ajout de cloisons, a conservé ses murs et ses revêtements primitifs. L'intérieur de ces pièces et de ces espaces étant demeuré intact, ceux-ci méritent d'être conservés. Si l'on envisageait un jour de réaménager le deuxième étage, il faudrait étudier la possibilité de redonner à la bibliothèque sa configuration, son volume et ses revêtements d'origine. Il importe de déterminer quelles sont les pièces d'ameublement primitives afin, si possible, de les conserver sur place.

La taille et les revêtements des bureaux ordinaires du rez-de-chaussée et des premier et deuxième étages varient selon l'importance hiérarchique des personnes à qui ces bureaux sont destinés. Dans ces locaux, tous les revêtements intérieurs primitifs méritent d'être conservés. On ne saurait permettre l'ajout de plafonds suspendus qui viendraient réduire le volume des pièces et masquer les revêtements d'origine. Tuyauteries, canalisations et prises devront être dissimulées ou installées dans des endroits discrets. Il faudra déterminer quels sont les luminaires d'origine et veiller à leur conservation. Les toilettes ont, pour la plupart, conservé leur agencement général, leurs portes, leurs appareils sanitaires et leur carrelage (de sol et mural) et ont, de ce fait, une part dans la valeur patrimoniale de l'édifice.

Les plans ont été dessinés de manière que l'édifice s'intègre de façon harmonieuse à une rangée d'immeubles sensiblement de même taille et possédant un revêtement semblable, tous bâtis en face de la colline du Parlement. Les façades principales de la chancellerie, le mur en maçonnerie du devant et les garde-fous en fer, les perrons des entrées principale et latérale ainsi que les montants de grille ornés d'arcs décoratifs en fer et de luminaires contribuent tous favorablement à l'atmosphère solennelle des alentours. Il serait bon qu'il y ait un rapport d'harmonie entre l'édifice et tout nouvel ouvrage qui viendrait à être construit à l'arrière ou sur un terrain adjacent. Il ne faudrait

Numéro du BEEFP 84-27

Ottawa (Ontario)

Chancellerie des États-Unis (Ambassade des États-Unis)

100, rue Wellington

pas que l'édifice soit écrasé par une telle construction. Plus particulièrement, il importe que le caractère d'isolement de l'édifice, l'espace qui le sépare de la rue, ses limites latérales primitives, sa masse, sa hauteur, sa ligne de faîte, la qualité de son architecture et les matériaux utilisés soient conservés tels quels.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

Révisé

20 juillet 1998

Traduction à